



Publié le : 05/06/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 22 mai 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35

La séance est ouverte à 19h25 et levée à 21h58

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtilлон-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** Mme Laetitia LARROCHE (suppléante), **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°14), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilles ORY

Procurations de vote : **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO à Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET , Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Cyril DEVESA à M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Denis JACQUIN, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Florent BAILLY (à compter de la question n°23), M. Christophe LIME à M. Frank LAIDIE, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Délibération n°2025/2025.00140

Rapport n°12 - Candidature de Grand Besançon Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt "Adapter son territoire en Bourgogne-Franche-Comté au changement climatique"

Candidature de Grand Besançon Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt "Adapter son territoire en Bourgogne-Franche-Comté au changement climatique"

Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	17/04/2025	Favorable
Bureau	22/05/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le rapport a pour objet de présenter la candidature de Grand Besançon Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire au changement climatique en Bourgogne-Franche-Comté » proposé par le Groupe Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique (GRAAC).

I- Présentation de l'AMI « Adapter son territoire au changement climatique en BFC »

L'appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire au changement climatique en Bourgogne-Franche-Comté » (AMI ACC BFC) a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales souhaitant mettre en place une stratégie d'adaptation au changement climatique sur leur territoire.

Cet appel à manifestation d'intérêt est porté par le groupe régional pour l'adaptation au changement climatique (GRACC) qui réunit l'État, l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Seine Normandie & Loire Bretagne, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Agence régionale de santé (ARS).

Les ambitions de l'appel à manifestation d'intérêt ACC-BFC sont les suivantes :

- Animer une stratégie locale d'adaptation au changement climatique fondée sur la trajectoire de réchauffement de référence (TRACC) adoptée pour la France qui prévoit une hausse de +4 °C ;
- Identifier les actions concrètes à mettre en œuvre ;
- Outiller les collectivités pour évaluer leur stratégie et mesurer les impacts

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement spécifique sur une durée de 18 mois :

- 10 jours d'accompagnement individuel pour construire ou réinterroger la stratégie d'adaptation au changement climatique de la collectivité et la mettre en œuvre ;
- Une animation collective avec une mise en réseau entre les territoires lauréats de Bourgogne-Franche-Comté.

II- La candidature de Grand Besançon Métropole

A. Contexte :

Les différentes analyses de la vulnérabilité du territoire au changement climatique sont sans appel : nous devons nous préparer à des chocs liés aux changements climatiques, impactant les milieux naturels et les activités humaines. Parmi ceux-ci, on peut noter l'intensification des canicules, la raréfaction de la ressource en eau, la fragilisation des milieux naturels, l'exposition accrue des populations, ou encore de nouvelles menaces sur les activités économiques qui frappent plus durement les plus fragiles et menacent l'équilibre des territoires.

Grand Besançon Métropole est déjà engagé en matière d'adaptation du territoire au changement climatique. Ainsi, la collectivité a adopté en septembre 2024 son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : ce plan constitue la feuille de route de transition écologique du territoire pour les prochaines années et intègre déjà un important volet sur l'adaptation du territoire au changement climatique. L'adaptation au changement climatique jalonne également les nombreux plans et schémas de GBM (PLUi, schéma de gestion intégrée des eaux pluviales, etc.

Or, en parallèle du travail conduit par GBM sur le volet adaptation, l'Etat Français vient de se doter d'un troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3) pour préparer la France aux impacts du réchauffement climatique. Ce PNACC 3 repose sur une trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) qui anticipe des niveaux de réchauffement beaucoup plus importants que dans les plans précédents : + 4°C en 2100 au lieu des +1,5° à 2°C du plan précédent.

B. Objectifs poursuivis et engagements de GBM :

La candidature de GBM à l'AMI ACC-BFC vise à renforcer et accélérer la politique d'adaptation au changement climatique du territoire en prenant en compte, dès à présent, la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique du PNACC3.

Pour cela, GBM souhaite mobiliser les moyens d'accompagnement (coaching – mise en réseau entre territoires) et les outils (méthode TACCT de l'ADEME) mis à disposition des lauréats par le Groupe régional pour l'adaptation au changement climatique.

En répondant à cet AMI, GBM s'engage à mobiliser une équipe projet sur toute la durée de l'accompagnement et à mettre en œuvre des actions structurantes et opérationnelles en déposant une demande d'aide auprès des structures membres du GRAAC.

La participation à cet AMI est sans conséquence financière pour GBM (ni subvention ni contribution)

C. Résultats attendus :

A court terme :

- Relire nos diagnostics de vulnérabilité à l'aune de la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (+4°C à horizon 2100)
- S'approprier la méthodologie ADEME de suivi-évaluation de la politique d'adaptation et identifier les actions prioritaires à décliner sur le territoire en mobilisant des aides financières pour leur réalisation

A moyen terme : mobiliser la méthodologie de l'ADEME pour réinterroger les objectifs et actions « adaptation » du PCAET dans le cadre du bilan à mi-parcours, et adapter le niveau d'ambition des actions de la collectivité aux nouvelles connaissances accumulées.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la candidature de Grand Besançon Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire au changement climatique en Bourgogne-Franche-Comté » proposé par le Groupe Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Gilles ORY
Vice-Président



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



CANDIDATURE DE GRAND BESANCON
METROPOLE A L'APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET

« ADAPTER SON TERRITOIRE AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE EN
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE»

Note d'argumentaire

Grand Besançon Métropole, une collectivité volontaire face à l'urgence écologique

Dans un contexte où les bouleversements écologiques ne sont plus une hypothèse mais une réalité tangible, Grand Besançon Métropole (GBM) affirme depuis plusieurs années déjà sa volonté d'agir. Consciente de l'ampleur des défis, la collectivité a fait le choix d'une mobilisation importante, tant en interne à la collectivité, que dans les politiques publiques qu'elle met en œuvre ou encore à travers les publics qu'elle accompagne (communes, entreprises, société civile...). Il s'agit en effet non plus d'ajuster à la marge nos actions, mais de transformer en profondeur nos modèles d'aménagement et nos modes de coopération avec les autres acteurs du territoire.

Dans cette perspective, la candidature de Grand Besançon Métropole à l'AMI « Adapter son territoire au changement climatique » incarne une ambition politique forte : faire du territoire un démonstrateur de l'adaptation au changement climatique.

Un engagement structuré, une trajectoire affirmée

Depuis plus de deux décennies, Grand Besançon Métropole se distingue par la constance de son engagement écologique. De l'Agenda 21 à l'obtention du label « Territoire engagé pour la transition écologique », GBM a structuré ses actions et bâti une culture territoriale partagée de la transition. L'adoption récente du **troisième Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET 2024-2029)** confirme ce cap : **viser une neutralité carbone à l'horizon 2050 tout en assurant l'habitabilité du territoire face aux chocs climatiques.**

Ce nouveau PCAET articule décarbonation et adaptation autour de quatre grandes ambitions : **penser autrement pour mieux préserver, mieux vivre et mieux produire. C'est une stratégie politique, mais aussi concrète et opérationnelle, qui structure l'action publique pour les prochaines années, avec l'ambition d'engager les partenaires du territoire dans un projet collectif de transformation.**

L'adaptation : levier de cohésion et de justice territoriale

Les différentes analyses de la vulnérabilité du territoire au changement climatique sont sans appel : nous devons nous préparer à des chocs liés aux changements climatiques, impactant les milieux naturels et les activités humaines. Parmi ceux-ci, on peut noter l'intensification des canicules, la raréfaction de la ressource en eau, la fragilisation des milieux naturels, l'exposition accrue des populations, ou encore de nouvelles menaces sur les activités économiques. Ces impacts frappent plus durement les plus fragiles et menacent l'équilibre des territoires.

Grand Besançon Métropole fait par conséquent de l'adaptation un **levier de cohésion sociale et territoriale**. En lien avec ses autres documents de planification (PLUi, schéma de gestion intégrée des eaux pluviales, etc.), **l'adaptation est pensée comme une politique de réduction des vulnérabilités du territoire face aux risques, permettant *in fine* la préservation de communs, la réduction des inégalités et le renforcement de la solidarité territoriale**. Elle mobilise, outre les services de la collectivité, les communes, les habitants, les entreprises et les acteurs de la santé et de l'environnement dans une dynamique partagée.

Une candidature robuste, au service d'un territoire apprenant

La candidature de GBM s'inscrit dans une double ambition :

- 1) **Revisiter les vulnérabilités à l'aune de la TRACC (+4°C)**, en renforçant la connaissance des risques et des leviers d'adaptation dans une logique intégrée et territorialisée ;
- 2) **Structurer une gouvernance d'adaptation pérenne et opérationnelle**, articulée au pilotage du PCAET, à l'engagement des communes et à l'accompagnement des acteurs économiques et sociaux.

La démarche TACCT, déployée par l'Ademe, constitue à cet égard une opportunité : elle permettra de fiabiliser nos analyses, de faire émerger de nouvelles actions et de prioriser dans un contexte contraint, mais aussi d'améliorer l'évaluation par l'impact des politiques publiques mises en œuvre, notamment dans le cadre de notre budget de transition écologique, en cours d'élaboration.

Grand Besançon Métropole mobilisera pour ce faire une équipe projet solide, ancrée au sein du Département Transition Ecologique, associant expertise stratégique, animation territoriale et outils de gestion budgétaire.

Une dynamique collective et reproductible

Cette candidature n'est pas seulement une opportunité pour Grand Besançon Métropole. Elle s'inscrit dans une dynamique plus globale : s'approprier une méthode et des outils, à porter auprès d'autres acteurs du territoire, mais aussi au-delà, en bénéficiant également des expériences des autres collectivités engagées. Elle vise en outre à démontrer que l'adaptation constitue un moteur d'innovation territoriale qui reste notre meilleur atout pour que notre territoire continue d'être dynamique et agréable à vivre pour ses habitants.